

## Les structures juridiques les plus fréquentes

	<b>Société en nom propre</b>	<b>Société à responsabilité limitée (Sàrl)</b>	<b>Société anonyme (SA)</b>
<b>Fondation, origine</b>	Pas d'acte de fondation particulier; le début des activités commerciales marque sa fondation. Inscription au registre du commerce dès CHF 100 000. – de chiffre d'affaires par année.	Procédure de fondation formelle devant notaire Inscription au registre du commerce	Procédure de fondation formelle devant notaire Inscription au registre du commerce
<b>But</b>	Exercice d'une activité commerciale en tant que propriétaire unique	Activités : commerciales, fabrication ou autre activité gérée de manière commerciale sous le nom d'une entreprise	Activités : commerciales, fabrication ou autre activité gérée de manière commerciale sous le nom d'une entreprise
<b>Justification économique</b>	Propriétaires	Sociétaires	Actionnaires
<b>Fondateurs</b>	Suisses ou étrangers avec permis de séjour C ou B pour les États membres de l' UE	Au minimum 1 membre fondateur (personne naturelle ou morale)	Au minimum 1 membre fondateur (personne naturelle ou morale)
<b>Organes</b>	Propriétaires	Assemblée des sociétaires Direction Organe de révision facultatif	Assemblée générale Conseil d'administration Organe de révision
<b>Responsabilité</b>	Responsabilité illimitée de l'entrepreneur (y.c. sur sa fortune personnelle)	Biens de la société	Biens de la société
<b>Capital minimal</b>	Pas d'obligations légales	CHF 20000. – de fonds entièrement libérés 1 mise de fonds initiale d'au minimum CHF 100. – par fondateur (plusieurs parts possibles par sociétaire)	CHF 100000. –, dont au minimum 20% de la valeur nominale des actions respectivement au minimum CHF 50000. – libérés
<b>Frais</b>	Pas de frais de fondation Frais éventuels : Inscription au registre du commerce, faibles coûts d'administration	Elaboration des statuts et attestation notariale env. CHF 2500. – Facultatif : coûts de l'organe de révision Le droit de timbre s'élève à 1% pour un capital de plus de CHF 1'000'000. –	Elaboration des statuts et attestation notariale env. CHF 2500. – Organe de révision (fiduciaire) env. CHF 3000. – à CHF 5000. –. Le droit de timbre s'élève à 1% pour un capital de plus de CHF 1'000'000. –
<b>Avantages +</b>	+ simplicité + fondation pas soumise à une forme + pas de capital minimal + pas d'obligation de tenir une comptabilité, mais une déclaration d'impôts	+ faible capital minimal + fondation possible en tant qu'entreprise individuelle + organe de révision facultatif + responsabilité limitée + structure souple	+ large anonymat des investisseurs + pas d'obligation de publicité + responsabilité limitée + transfert simple des parts
<b>Inconvénients –</b>	– responsabilités : (protection de la famille : acquis/ séparation des biens/ contrat matrimonial) – siège en Suisse obligatoire	– transmissibilité difficile des parts – un des dirigeants de l'entreprise au moins doit avoir son domicile en Suisse	– frais – double imposition partielle (bénéfice de la SA, dividende de l'actionnaire) – un des dirigeants de l'entreprise au moins ou le directeur doit avoir son domicile en Suisse